



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 115608

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences de la mise en place de l'Hadopi. Pour se dédouaner de l'avertissement de la CNIL, les ayants droit, principaux bénéficiaires de la loi Hadopi, reconnaissent qu'il n'y a pas de sécurité absolue en matière informatique, Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si les citoyens mis en cause par l'Hadopi peuvent reprendre cette excuse afin de ne pas être sanctionnés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115608

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7950

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)